EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 294e session

SYNOPSIS

Date 11/9/2017 – 15/9/2017

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, France (Agora)

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Examiner :

- les projets de conclusions en ce qui concerne la Hongrie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », l'Italie, la Serbie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Turquie et l'Arménie pour les Conclusions 2017 et les Conclusions XXI-2 (2017);
- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- les développements relatifs au Processus de Turin
- les projets de commentaires sur la Recommandation de l'APCE 2112(2017) – « Le «Processus de Turin»: renforcer les droits sociaux en Europe»

Results 1) Les sous-comité ont examiné les projets de conclusions en ce qui concerne la Hongrie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », l'Italie, la Serbie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Turquie et l'Arménie pour les Conclusions 2017 et les Conclusions XXI-2 (2017);

2) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des procédures et le Président a informé les décisions de procédure prises depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement) ainsi que les nouvelles plaintes enregistrées.

3) Le Comité a adopté plusieurs décisions sur la recevabilité dans :

- *Unione Generale Lavoratori - Federazione Nazionale Corpo forestale dello Stato* (UGL – CFS) et *Sindacato autonomo polizia ambientale forestale* (SAPAF) c. Italie
  Réclamation n° 143/2017
- *Confederazione Generale Sindacale* CGS c. Italie
  Réclamation n° 144/2017
- Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) c. France
  Réclamation n° 145/2017
- *Associazione Professionale et Sindacale* (ANIEF) c. Italie
  Réclamation n° 146/2017
- *Unione Nazionale Dirigenti dello Stato* (UNADIS) c. Italie
  Réclamation n° 147/2017
- Commission internationale de Juristes (CIJ) c. République tchèque
  Réclamation n° 148/2017
- Confédération générale du travail (CGT) et Confédération française de l'encadrement-CGC (CFE-CGC) c. FRANCE
  Réclamation n° 149/2017

et le Comité a également adopté les décisions sur le bien-fondé dans :

- Organisation européenne des associations militaires (EUROMIL) c. Irlande
  Réclamation n° 112/2014
- Fédération européenne du personnel des services publics (EUROFEDOP) c. Grèce
  Réclamation n° 115/2015

4) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte.

5) Le Comité a adopté les commentaires sur la Recommandation de APCE 2112(2017) à adresser au Comité des ministres.

6) Le Comité a pris note des informations générales communiquées par le Secrétariat, en particulier sur le développement du Processus de Turin.

Conclusions/Suivi Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de modifier les projets de conclusions conformément aux instructions du Comité, et les transformer en conclusions provisoires;

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité;

- de rester en contact avec les autres Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées.

Participants	Giuseppe PALMISANO Président (absent lundi 11 et vendredi 15) Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente Karin LUKAS, Vice-Présidente Eliane CHEMLA, Rapporteur général Birgitta NYSTRÖM Petros STANGOS József HAJDÚ (absent mardi 12) Marcin WUJCZYK (absent lundi 11) Krassimira SREDKOVA Raul CANOSA USERA Marit FROGNER François VANDAMME Barbara KRESAL Kristine DUPATE Aoife NOLAN
Secretariat CdE	Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint